



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

Pôle Fonctions Structures
Division des examens, concours
et de la formation des personnels

Examens et Concours

VR/DEXCO-F

n° 3211-

Affaire suivie par :

Julien LE RAY

Tél : (+687) 26-61-79

Mél : julien.le-ray@ac-noumea.nc

Nouméa, le 18 octobre 2021

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

Communiqué à l'attention des candidats aux examens de la session 2021

Face à la situation inédite créée par la crise sanitaire du Covid-19 actuellement vécue en Nouvelle-Calédonie, et afin de ne léser aucun candidat tout en maintenant le sérieux et l'exigence des diplômes, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ont pris la décision que toutes les épreuves terminales de la session normale 2021 des examens seraient évaluées à partir du contrôle continu.

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie vous informe des dispositions suivantes, pour la session 2021 de Nouvelle-Calédonie, de Wallis et Futuna et des candidats du lycée français de Port-Vila (Vanuatu) :

Candidats individuels

- les candidats individuels présenteront les épreuves à la session de remplacement de fin février/mars 2022 ; il n'y a plus de session en décembre les concernant ;

Candidats scolaires relevant du public, du privé sous contrat ou inscrits au CNED réglementé

Candidats de l'apprentissage en CFA (CMA et CCI)

Candidats scolaires en établissement hors contrat (collège James Cook)

- **toutes les épreuves ponctuelles (écrites, orales ou pratiques)** de tous les examens (diplôme national du brevet, certificat de formation générale, certificat d'aptitude professionnelle, mention complémentaire, brevet professionnel, baccalauréat général, technologique et professionnel, brevet de technicien supérieur) qui devaient alors lieu en fin d'année, sur convocation du vice-rectorat, sont annulées :
 - ✓ les candidats scolaires et inscrits au CNED réglementé ne présenteront pas les épreuves ; ces dernières seront évaluées sur la base du contrôle continu, après étude attentive des livrets scolaires et d'étudiants par les jurys ;
 - ✓ les candidats de l'apprentissage, même inscrits sous statut de candidats individuels, ne présenteront pas les épreuves ; ces dernières seront évaluées sur la base du contrôle continu, après étude attentive des livrets d'apprentissage par les jurys ;

- ✓ les candidats en établissement scolaire hors contrat, même inscrits sous statut de candidats individuels, ne présenteront pas les épreuves ; ces dernières seront évaluées sur la base du contrôle continu, après étude attentive des livrets scolaires par les jurys ;
- Il y a uniquement **maintien des épreuves orales du second groupe** des baccalauréats généraux, technologiques et professionnels, dits oraux de rattrapage, en décembre :
 - ✓ pas d'épreuves orales de rattrapage au BTS en décembre 2021 (sur proposition du jury, les candidats concernés pourront avoir accès à la session exceptionnelle de remplacement organisée en février /mars 2022) ;
 - ✓ aucune autre épreuve ponctuelle orale ou pratique ne sera organisée, quel que soit l'examen ;
 - ✓ pas d'oral de français en première ; la note est attribuée à partir du livret ;
 - ✓ pas de grand oral de terminale au baccalauréat ; le coefficient de l'épreuve est neutralisé ;
 - ✓ aucune épreuve ponctuelle orale de langues vivantes, aucune épreuve ponctuelle pratique et/ou orale professionnelle de BTS et examens professionnels ;
 - ✓ pas d'épreuve orale au CFG,
 - ✓ pas d'oral de soutenance au DNB,
- toutes les épreuves ponctuelles **facultatives** sont annulées pour tous les candidats ;
- les épreuves d'**EPS ponctuelles obligatoires** des candidats de l'apprentissage sont annulées.

Candidats aux épreuves d'examens nationaux

Toutes les épreuves écrites et orales des examens suivants se déroulant en octobre et novembre 2021, aux mêmes moments sur l'ensemble du territoire national demeurent toutes maintenues en Nouvelle-Calédonie :

- Diplôme d'expert-comptable,
- Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion,

Il en est de même des entretiens de VAE.

Les jurys de délibération se réuniront aux dates initialement prévues. Les résultats seront affichés exclusivement sur le site internet du vice-rectorat ; l'affichage traditionnel sur panneaux sera en effet proscrit pour éviter tout rassemblement et regroupement. Le strict respect du protocole sanitaire déjà en place pour la reprise des cours sera maintenu pour l'accueil des épreuves orales de rattrapage en décembre.

Les candidats mobilisés en session de remplacement fin février-mars 2022 recevront tous une convocation individuelle.

Le vice-recteur

Erick ROSER